

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le 28 mars 2022, les membres du conseil municipal de Bouzeron se sont réunis au lieu habituel de leurs séances.

**Etaient présents** : Claude GAY, Yves MARTIN, Nathalie LEBAILLY, Alexandre VION, Jean Yves RHODDE, Elisabeth DUVERNOIS, Ludovic BRIDAY, Adeline HENRIQUES.

**Pouvoirs** : Pascal BLONDAIN donne pouvoir à Nathalie LEBAILLY et Patricia MACHADO DE SOUSA à Claude GAY.

**Absente** : Véronique MICHELOT

**Secrétaire de séance** : Nathalie LEBAILLY.

Le compte rendu de la dernière séance n'appelle à aucune remarque.

**1/ COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE DE CHAGNY** : le conseil municipal vote à l'unanimité les chiffres du compte de gestion de la trésorerie de Chagny, identiques au compte administratif du budget de la commune.

### **2/ COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL :**

Il est donné lecture du compte administratif 2021 : approuvé à l'unanimité

#### **FONCTIONNEMENT**

EXCEDENT A FIN 2020 30948.34

DEPENSES 2021 115775.52

RECETTES 2021 152648.75

***EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 67821.57 €***

#### **INVESTISSEMENT**

DEFICIT A FIN 2020 55627.59

DEPENSES 2021 13331.45

RECETTES 2021 79442.45

***EXCEDENT D'INVESTISSEMENT = 10483.41***

RESTES A REALISER REPORTEES DE 2021 A 2022 = 34521 €

### **3/ AFFECTATION DES RESULTATS :**

$34521 - 10483.41 = 24037.59 \text{ € A AFFECTER AU COMPTE 1068}$

$67821.57 - 24037.59 = 43783.98 \text{ € A AFFECTER AU COMPTE 002}$

Approuvé à l'unanimité

### **4/ BUDGET COMMUNE 2022**

Le budget communal 2022 est voté à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement pour 178821.98 € et pour la section investissement pour 109782.80 €

**5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022** : les taux 2022 sont votés à l'identique de ceux de 2021, sans augmentation soit : taxe foncière (bâti) : 48.84 % et taxe foncière (non bâti) : 40.41%. Unanimité

**6/ F.S.L. 2022** : après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2022, cotisation de 0.35 €/ habitant. Unanimité

**7/ ECLAIRAGE PUBLIC** : le Maire fait part d'une possibilité de réduire l'éclairage public les jours de fermeture du restaurant Le Bouzeron. Après en avoir délibéré, le conseil autorise le Maire à

contacter le Sydesl afin de faire couper l'éclairage public à 23 h (au lieu d'1 heure du matin) les lundis, mercredis et dimanche. Unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire donne lecture d'un courrier des Amis de Bouzeron, demandant, pour l'année 2022, la gratuité de la salle des fêtes pour ses manifestations. Après en avoir délibéré, et afin d'aider à relancer l'association après ces 2 années de pandémie, le conseil décide de ne pas faire payer les locations de la salle aux Amis de Bouzeron pour 2022.
- Le Maire demande aux conseillers de la commission « bulletin, site internet » de mettre à jour le site de la commune.
- Ludovic Briday demande la situation de la station d'épuration ; des bilans/diagnostics ont été effectués, une réunion Grand Chalons/Sous-Préfecture a eu lieu. Rien d'officiel n'a été reçu en Mairie, mais la situation semble s'arranger et les autorisations de raccordement à l'assainissement collectif pourraient être données pour les prochaines constructions.
- Ludovic Briday fait remarquer des microcoupures d'électricité de plus en plus fréquentes.
- Le Maire rappelle que le Rallye de la Côte Chalonnaise aura lieu le samedi 9 juillet, son départ se fera à la fontaine.
- En vue de l'organisation d'un concert, Elisabeth Duvernois, Présidente des Amis de Bouzeron demande l'autorisation du stationnement sur le terrain de foot communal, et à qui appartient la parcelle jouxtant celui-ci.

***Séance levée à 20h25***